

Guide de l'auto volée

DÉSIREUX DE RETROUVER le plein usage de sa berline, que son fils aîné s'était petit à petit appropriée, le D^r Généreux offrit à ce dernier, en janvier 2006, une voiture usagée, un coupé Civic SiR 2000 dont les guides qu'il avait pris soin de consulter disaient le plus grand bien. Ce que ces ouvrages ne mentionnaient pas et que le D^r Généreux aurait pu apprendre en lisant le rapport annuel du Bureau d'assurance du Canada, c'est que cette voiture avait été le véhicule le plus volé au Québec l'année précédente! Et ce qui devait arriver — avec beaucoup de malchance, avouons-le — arriva. Moins de neuf mois après l'achat, l'auto de fiston avait été volée et remplacée trois fois... avec une augmentation de la prime d'assurance à la clé.

Le vol d'auto en chiffres

Bon an mal an, dans la seule province de Québec, de trente à quarante mille voitures sont volées chaque année. Selon une étude menée par Standard & Poors pour le compte du Bureau d'assurance du Canada, les coûts sociaux liés à ce type de crimes s'élèveraient, toujours pour le Québec, à près de 420 millions de dollars par année. Cela inclut les indemnités versées par les assureurs ainsi que les coûts du système de santé, de l'appareil judiciaire et des corps policiers.

Le vol d'auto est une « spécialité » du crime organisé au même titre que le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et la prostitution. D'après Statistique Canada, plus de la moitié des organisations criminelles canadiennes s'adonnent à ce commerce illicite, en employant une main-d'œuvre particulièrement jeune. En 2004, 26,5 % des personnes mises en accusation pour vol de voiture avaient 17 ans ou moins et 61,9 %, 24 ans ou moins.

Dix pour cent de toutes les primes d'assurance automobile perçues par les assureurs du Québec, soit environ 250 millions de dollars, servent à couvrir les dédommagements versés aux trente à quarante mille

Encadré 1

Le vol d'auto en trois étapes

1. Le voleur reçoit une commande pour un modèle particulier et se rend aussitôt sur ses territoires de chasse préférés que sont les stationnements de centres commerciaux, d'aéroports et d'autres lieux publics. S'il n'y trouve pas ce qu'il cherche, le voleur se tourne alors vers les quartiers résidentiels, mais c'est plutôt l'exception.
2. Lorsque le voleur a jeté son dévolu sur un véhicule, ce dernier est subtilisé en moins de trois minutes s'il est muni d'un système de protection antivol et en moins de 30 secondes s'il n'en a aucun.
3. Le véhicule volé connaît alors un des trois destins suivants : le découpage, l'exportation ou le maquillage/clonage.
Le découpage (ou désassemblage) sert à alimenter le marché des pièces recyclées. Ici, les voitures les plus prisées par les voleurs sont généralement les plus vendues, donc les modèles populaires et économiques.

Pour l'exportation, c'est l'inverse : on cherche cette fois des véhicules de luxe ou des utilitaires sport qui seront ensuite vendus en Asie du Sud-Est, en Europe de l'Est ou ailleurs à un prix de deux à trois fois plus élevé que celui qu'ont payé les premiers propriétaires. La proximité des États-Unis et d'importantes voies maritimes contribuent à faire du Québec un territoire de prédilection pour ce type de receleurs.

Quant au maquillage/clonage, il s'agit *grosso modo* de donner au véhicule volé une nouvelle identité, ce qui peut être fait de deux façons : soit en remplaçant les pièces qui portent le numéro de série d'origine par celles d'un véhicule semblable destiné à la casse, soit en empruntant tout bonnement les numéros de série d'un véhicule de même modèle (l'immatriculation du véhicule volé doit alors se faire dans une autre province). L'avantage de ce type de recel, c'est qu'il permet d'écouler les véhicules maquillés ou clonés sur le marché régulier et de les vendre à des acheteurs de bonne foi. Dans ce cas-ci, tout véhicule qui n'est pas hors catégorie — entendez rare — est une cible de choix, pour peu qu'il soit récent.

malchanceux qui se font voler leur voiture. Cette surprime peut donc être considérée, vu son ampleur, comme l'un des caractères distincts du Québec.

Pourquoi consulter le rapport du BAC ?

Le rapport que publie chaque année le Bureau d'assurance du Canada (BAC) contient des informations fort utiles pour celui qui envisage l'achat d'un véhicule neuf ou usagé. Il indique non seulement quels ont été les véhicules les plus volés au cours de l'année écoulée dans chaque catégorie (coupés, berlines, fourgonnettes, familiales, camionnettes et véhicules utilitaires), mais aussi lesquels ont fait l'objet

des réclamations les plus élevées. Si l'acheteur découvre que le modèle qu'il souhaite acheter fait partie de l'une ou l'autre liste, il aura alors intérêt à jeter son dévolu sur un modèle moins convoité par les voleurs.

Notez que ces listes sont compilées à partir des données fournies par les principales compagnies d'assurance ayant pignon sur rue au Canada et qu'elles peuvent être téléchargées à partir du site Web du BAC au www.bac-quebec.qc.ca ou obtenues sur demande en composant le 514 288-6015 ou le 1 800 361-5131.

Efficacité des dispositifs antivol

Ce qui a été dit précédemment peut laisser entendre que les systèmes de protection antivol dont on dispose aujourd'hui ne sont d'aucune utilité. Or, ce n'est pas le cas. Bien qu'ils ne soient pas infaillibles, ces systèmes sont au contraire très efficaces, particulièrement les dispositifs de repérage. On peut supposer que, sans eux, le nombre de véhicules volés serait nettement plus considérable. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que la plupart des compagnies d'assurance offrent d'importantes réductions de primes aux propriétaires qui en équipent leur véhicule.

Prévenir vaut mieux que guérir

Les automobiles fabriquées en série sont des biens facilement remplaçables, exception faite, bien sûr, des voitures

Encadré 2

Les favoris 2005

En 2005, les dix modèles de véhicule les plus volés au Québec ont été les suivants :

1. Coupé Honda Civic SiR 2000
2. Coupé Acura Integra 1999
3. Berline Subaru Impreza WRX/WRX STi 2002
4. Coupé Acura Integra 1998
5. Cabriolet Volkswagen 1999
6. Coupé Acura Integra 1995
7. Coupé à hayon Honda Civic 1994
8. Coupé à hayon Honda Civic 1993
9. Coupé Acura Integra 1994
10. Coupé Acura Integra 2001

de collection. Il n'y a donc rien de dramatique, si l'on est bien assuré, à se faire voler sa voiture. La chose demeure néanmoins passablement désagréable en ce qu'elle constitue une sérieuse perte de temps. Présenter une réclamation à un assureur, aussi coopératif soit-il, n'est jamais, en effet, une partie de plaisir. C'est une démarche « chronovore » dont on peut facilement se passer en faisant preuve d'un peu de prudence, c'est-à-dire en appliquant les mesures préventives élémentaires suivantes :

1. toujours verrouiller les portières ;
2. ne jamais laisser la clé dans le contact ou le moteur en marche quand on quitte le véhicule ;
3. s'abstenir le plus possible de garer le véhicule dans un endroit isolé ou mal éclairé ;
4. et, enfin, faire installer un ou plusieurs systèmes de protection antivol s'il s'agit d'une voiture pour laquelle la demande est forte. 📞

Date de réception : 13 février 2007

Date d'acceptation : 16 février 2007

Vous avez des questions ? Veuillez nous les faire parvenir par courriel à info@dplm.com à Dale-Parizeau LM. Vous pouvez également obtenir plus de renseignements en consultant notre site Internet au www.dplm.com/fmoq ou en communiquant avec nous au 1 877 807-3756 (partout au Québec).

FMOQ

En un seul clic...

- **trouvez un article déjà publié...**
... grâce à notre outil de Recherche avancée sous l'onglet Médecin du Québec du site de la FMOQ (www.fmoq.org)
- **puis accédez au site Internet mentionné dans l'article...**
... en cliquant sur les hyperliens soulignés en bleu, donc faciles à repérer

Le Médecin
du Québec